Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du vingt novembre — *an mil huit cent cinquante-deux*, à neuf heures du matin

Acte de mariage de François Vincens

âgé de vingt neuf ans, né au Pradet département du Var le vingt un du mois de mai mil huit cent vingt deux, profession de Cultivateur domicilié à la Valette département du var, fils majeur de Jean Baptiste Vincens aussi profession de Cultivateur domicilié à la Valette département du var et de Magdelaine Caulet sans profession à Toulon département du var

Et de Marie Virginie Bonifay demoiselle ;

âgée de vingt quatre ans, née au Revest département du Var le quatre du mois de mars mil huit cent vingt huit, domiciliée à la Garde département du var, fille majeure de Jean Louis Bonifay profession de Cultivateur domicilié à la Garde département du var et de Marie Magdelaine Bonifay sans profession à Toulon département du var

N° 1 Vincens François et Bonifay Marie Virginie.

Les actes préliminaires sont 1° les publications faites à la Mairie de la Garde par M. Maurin Officier de l'état civil de la Mairie de la Valette Var, et par notre seule opposition les dimanches trente un octobre dernier et sept novembre courant midi sonnant affichées pendant le délai voulu par la loi.

Extrait d'acte de naissance des futurs époux.

Certificat de notre opposition délivré par Monsieur l'Officier de l'état civil de la Mairie de la Valette Var, en trente octobre dernier.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civils, modifié par la loi des 17 juin, 2 et 10 juillet 1850, les futurs époux, ainsi que les père et mère desdits futurs époux ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, ~~à la date du~~ ~~du mois d~~ ~~mil huit cent cinquante~~ ~~pardevant M.~~ ~~notaire à~~ ~~département d~~

Les contractants ont déclaré rendre en mariage, l'un Marie Virginie Bonifay et l'autre François Vincens.

En présence de leur aïeule Catherine domicilié à la Valette département du var âgé de vingt sept ans, profession de Cultivateur non parent ni allié des époux.

De leur oncle Joseph Bellamoud domicilié à Toulon département du var âgé de soixante sept ans, profession de propriétaire non parent ni allié des époux.

De leur oncle Pierre Giraud domicilié à la Valette département du var âgé de vingt neuf ans, profession d'agriculteur, non parent ni allié des époux.

Et de leur oncle Honoré Latty domicilié à la Garde département du var âgé de trente huit ans, profession de propriétaire agriculteur non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Pierre Gaillard Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre Témoins et les époux, les époux ayant déclaré que leur les autres Comparants sont individuellement illettrés ou ne savoir ni écrire ni signer.

Bonifay — Vincens — Bellamoud

Giraud — L. Latty — Gaillard